



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 09/10/2025

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 03/10/2025

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 9 - Votants : 14

Présents : M Stéphane ENTÈME, Maire, M Benoît COUTEAU, Mme Françoise MÉNARD, Mme Sylvie CHATELLIER, M Vincent CAILLÉ adjoints au Maire, M Pascal BOUTON, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M Christian MAILLARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ.

Absents excusés : M Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ)

M Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE)

M Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à M Benoît COUTEAU)

Mme Gwladys ROUSSEAU BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD)

Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME)

Absente : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : M Benoît COUTEAU

2025-10-09-005 bis : Tarifs cimetière

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il faut ajouter aux tarifs votés en 2013 un tarif de vente des tombes équipées d'un caveau d'occasion. Le tarif des concessions ne change pas.

Il est proposé au conseil municipal de

- Fixer le tarif du cimetière comme suit :

- **CONCESSIONS**

❖ **TOMBES :**

15 ans : 170 euros	30 ans : 300 euros
--------------------	--------------------

❖ **COLOMBARIUM ET CAVE-URNES :**

15 ans : 250 euros	30 ans : 400 euros
--------------------	--------------------

❖ **PLAQUE IDENTITE**, pour caves-urnes, columbarium et jardin du souvenir 50 euros

- **VENTES DE CAVEAU D'OCCASION**

❖ **VENTE CAVEAU D'OCCASION 2 PLACES** : 800 euros

❖ **VENTE CAVEAU D'OCCASION 3 PLACES ET PLUS** : 1 100 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs du cimetière ainsi présentés.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025

Délibéré ID : 044-214401002-20251009-202510090052-DE

S²LO

Le secrétaire de séance
M. Benoît COUTEAU

Registre certifié conforme,

Le Maire
M. Stéphane ENTÈME



Stéphane
ENTÈME

Signature
numérique de
Stéphane ENTÈME
Date : 2025.10.20
12:46:02 +02'00'